

**ETUDE DU SOIR**  
**EXTERNES et DEMI-PENSIONNAIRES**

Dans la mesure des places disponibles, il est possible aux externes et aux demi-pensionnaires de rester à l'étude du soir de 17 h à 18 h et de 18 h à 19 h. Ils doivent pour cela, s'inscrire auprès du Responsable de la Vie Scolaire.

Les élèves qui prennent le bus et qui se sont inscrits à l'étude merci de voir les horaires de bus auprès du Responsable de Vie Scolaire pour les heures de sortie.

Ceux qui restent en étude jusque 18 h ou 19 h, ont la possibilité d'aller une heure au C.D.I. à condition d'en demander préalablement l'autorisation écrite. Les élèves externes et ½ pensionnaires peuvent s'inscrire dans les activités Socio Educatives qui ont lieu de 17 h à 19 h dans la mesure des places disponibles (voir le Responsable de l'Association des élèves).

L'inscription à l'étude oblige à être présent (sauf en cas de cours). Il est interdit de sortir de l'établissement avant l'heure prévue.

En cas de changement, une autorisation écrite des parents est indispensable. Elle est à remettre au Responsable de la Vie Scolaire.

Il ne sera réclamé aucune charge supplémentaire à la famille.

**Coupon à rendre OBLIGATOIREMENT à la rentrée au Responsable de la Vie Scolaire**



**INSCRIPTION POUR L'ETUDE DU SOIR DES EXTERNES ET DEMI-PENSIONNAIRES**

Nom de l'élève :	Prénom de l'élève :	Classe :
------------------	---------------------	----------

Madame, Monsieur .....  
inscrivent leur fille – fils ..... à l'étude du soir

**Étude de :**

<input type="checkbox"/> Lundi	<input type="checkbox"/> 17 h – 18 h	<input type="checkbox"/> 18 h – 19 h
<input type="checkbox"/> Mardi	<input type="checkbox"/> 17 h – 18 h	<input type="checkbox"/> 18 h – 19 h
<input type="checkbox"/> Mercredi		<input type="checkbox"/> 18 h – 19 h
<input type="checkbox"/> Jeudi	<input type="checkbox"/> 17 h – 18 h	<input type="checkbox"/> 18 h – 19 h

Autorise mon enfant à sortir à la fin des cours (16 h 30 ou 17 h 30) et avant l'étude.

Fait à ..... le ..... signature(s)